



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question orale n° 1730

Texte de la question

M. Thierry Benoit interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le déploiement en Ille-et-Vilaine des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) à la prochaine rentrée scolaire. La lutte contre le décrochage scolaire est en effet une priorité de la Nation pour les jeunes de plus de seize ans grâce à la mise en oeuvre d'un système interministériel d'échange d'informations qui doit faciliter leur repérage. L'enseignement primaire bénéficie, pour sa part, depuis 1990 d'un outil efficace et nécessaire dans le suivi des enfants en difficulté. Il s'agit des RASED qui rassemblent des psychologues scolaires et des professeurs des écoles spécialisés, à même de remédier aux situations les plus critiques.

L'instauration d'heures supplémentaires de soutien pédagogique a abouti à leur concentration en 2008 sur des zones de difficulté de l'arrondissement de Fougères. Plusieurs communes rurales se sont trouvées privées de la sorte de la couverture pédagogique, dont elles bénéficiaient auparavant. Ces mesures peuvent surprendre au vu de l'augmentation constante depuis 2007 du budget de l'éducation nationale. Ce dernier dépassera en effet les 61 milliards d'euros en 2012 grâce à la volonté du Parlement. Aussi les élus et la population de l'arrondissement de Fougères aimeraient savoir quels moyens seront dévolus aux RASED du nord-est de l'Ille-et-Vilaine à la rentrée 2012.

Texte de la réponse

MOYENS DÉVOLUS AUX RASED EN ILLE-ET-VILAINE

M. le président. La parole est à M. Thierry Benoit, pour exposer sa question, n° 1730, relative aux moyens dévolus aux RASED en Ille-et-Vilaine.

M. Thierry Benoit. Madame la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative, je souhaite effectivement interroger le Gouvernement sur les moyens dévolus à ce qu'on appelle les RASED, ces réseaux qui viennent en aide aux enfants en difficulté, et dont l'enseignement primaire bénéficie depuis 1990. Ils rassemblent à la fois des psychologues scolaires et des professeurs des écoles spécialisés, afin d'accompagner ces élèves.

L'instauration d'heures supplémentaires de soutien pédagogique a abouti à concentrer certains

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QOSD1730>

RASED dans certains secteurs, parfois au détriment d'autres secteurs, notamment en zone rurale. Je suis un peu surpris par ces redéploiements qui se traduisent, sur le terrain, par une réduction de l'aide et de l'accompagnement, et ce alors que, dans le même temps, le Parlement n'a cessé depuis 2007 d'augmenter le budget de l'éducation nationale, dont le montant est désormais de plus de 61 milliards d'euros.

C'est l'objet de ma question, madame la secrétaire d'État. Je souhaite interpeller le Gouvernement à ce propos. Nous autres députés, nous accordons plus de moyens à l'éducation nationale et cela se traduit parfois, sur le terrain, par moins de ressources humaines consacrées aux enfants !

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative.

Mme Jeannette Bougrab, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative. Je vous prie tout d'abord, monsieur le député, de bien vouloir excuser l'absence de Luc Chatel.

Le traitement de la difficulté scolaire et la lutte contre l'échec scolaire constituent l'un des objectifs prioritaires de ce gouvernement. La réforme de l'école primaire vise précisément à ce que chaque élève en difficulté reçoive une réponse adaptée, avec la mise en place d'une aide individualisée de deux heures par semaine, de stages de remise à niveau et de l'accompagnement éducatif dans l'éducation prioritaire. L'objectif est en fait de mieux articuler l'aide personnalisée et l'aide spécialisée en distinguant ce qui relève des difficultés d'apprentissage, qui peuvent et doivent être surmontées dans la classe, de la très grande difficulté scolaire, laquelle nécessite l'intervention de personnels spécialisés.

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, les RASED, ont donc été déployés pour concentrer leurs actions sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques, dont souffre une très faible proportion d'élèves. C'est précisément la nécessaire mission des maîtres E et G, et ils continueront à la remplir pour répondre aux besoins de nos élèves. Nous avons également souhaité renforcer le rôle des psychologues scolaires, qui, stabilisés en nombre, devront désormais avoir exercé au préalable comme professeur des écoles.

Dans votre département, comme partout ailleurs, l'organisation des RASED a effectivement été revue, afin de réaffirmer la présence de membres du réseau dans toutes les circonscriptions, sur l'ensemble du territoire départemental.

Dans ce cadre, les spécificités de chaque territoire ont été prises en compte, notamment celles liées à la ruralité. C'est le cas de la circonscription de Fougères, que vous évoquez. À la rentrée 2011, elle scolarise 5 % des élèves du département et dispose théoriquement de deux psychologues, de deux maîtres E et d'un maître G, mais, depuis plusieurs années, il n'y a que trois postes occupés, faute de candidatures. Cependant, je peux vous annoncer que, dans votre circonscription, à la rentrée prochaine, quatre postes seront pourvus par des personnels formés.

Je veux également vous convaincre, monsieur le député, que les spécificités et les difficultés de la circonscription de Fougères ont bien été prises en compte par les services académiques. Le nombre de classes sera ainsi maintenu, et deux postes supplémentaires seront créés : un poste d'enseignant afin de prendre en charge des enfants migrants, relativement nombreux dans ce secteur et un autre emploi pour les élèves allophones.

M. le président. La parole est à M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit. Je vous remercie, madame la secrétaire d'État, de la teneur de votre réponse. Cela dit, et sans vouloir donner des instructions au Gouvernement, j'aimerais malgré tout que le ministre de l'éducation nationale puisse, dans les semaines qui viennent, donner des instructions précises aux inspecteurs d'académie pour qu'il y ait, sur le terrain, une véritable concertation. C'est de concertation qu'ont besoin à la fois le corps enseignant, les familles des enfants concernés par les RASED et les élus des territoires ruraux, dont je suis. Nous avons besoin de concertation et

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QOSD1730>

d'échanges pour essayer de trouver les meilleures solutions.

Pour ma part, je demande que les situations soient examinées au cas par cas. C'est indispensable pour éviter les situations de conflit et pour trouver ensemble, sur le terrain, des réponses convergentes, concrètes et adaptées à chaque cas.

Données clés

- Auteur : [M. Thierry Benoit](#)
- Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Nouveau Centre
- Type de question : Question orale
- Numéro de la question : 1730
- Rubrique : Enseignement
- Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
- Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 21 février 2012, page 1424
- Réponse publiée le : 29 février 2012, page 1508
- La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 février 2012